



Prix *Ludia* de l'illustration de jeu de société

Règlement

1- Conditions générales de participation

Le prix vise à récompenser le travail d'exécution et la mise en scène de l'illustration de jeux de société ainsi que son adéquation avec d'une part les aspects ludiques et mécaniques et d'autre part, le reste du matériel du jeu.

Qui peut participer ? :

Peuvent participer les éditeurs, distributeurs, auteurs et illustrateurs du jeu dès lors qu'ils disposent des droits nécessaires ou d'un accord de l'ayant droit.

Comment ? :

Pour concourir, le titre doit avoir été édité entre le premier janvier et le trente et un décembre de l'année précédente. Il doit présenter des règles en version physique et/ou numériques, en français et en anglais. Il est inscrit au concours par son illustrateur disposant des droits ou d'un accord de l'ayant droit ou par l'éditeur du jeu, par l'intermédiaire du formulaire disponible en ligne disponible ici en français :

https://docs.google.com/forms/d/1cBSjhloiCiqWcRD3SZDgCgo0WD_Mhiaj8VhiEK-0adk/edit#

Ou ici en anglais:

<https://docs.google.com/forms/d/1WuTJYRv7ATesEa1oQRTJs-z0jOdYoAOWAJuX49mrdT8/edit#>

Le visuel de la boîte devra être envoyé avant la date de fin d'inscription à l'adresse suivante: espaceludique@ville-issy.fr

Quand ?

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 avril 2014.

La nomination des dix jeux finalistes aura lieu le 7 mai 2014.

Il est demandé que l'illustrateur, l'éditeur ou un représentant assiste à la cérémonie de remise du prix, le 31 mai 2014 au *Musée Français de la Carte à Jouer* à partir de 18h.

L'illustration concourant pour le prix doit être originale et présentée dans sa version commerciale.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigeaient. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Dans le cadre de la promotion du prix *Ludia*, les ayants droits permettront la reproduction des œuvres sélectionnées sous réserve de la mention des copyrights.

Le règlement du concours peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante : espace ludique@ville-issy.fr ou disponible librement en ligne sur *Issy.com* rubrique Festival du Jeu d'Issy.

2- Le comité de pilotage

Il aura pour responsabilité, tout d'abord de sélectionner dix titres parmi les candidats selon les critères définis. Cette sélection de finalistes sera annoncée le 18 avril 2014. Il conduira ensuite le jury dans sa tâche en l'accompagnant à la découverte des jeux à travers des parties, des discussions et en organisant leur délibération la semaine précédant la remise des prix.

3- Le Jury

Pour l'édition 2014 du prix *Ludia*, le jury sera composé de :

- Un illustrateur venant de l'univers de la bande dessinée
- Un illustrateur travaillant dans le monde du jeu vidéo
- Un professionnel de l'image et de la vidéo
- Un directeur artistique intervenant dans l'univers du livre
- Un artiste implanté dans le tissu local
- Un élu de la Ville d'Issy les Moulinaux.

Le jury sera composé de professionnels travaillant dans des domaines différents tous liés à l'illustration. Il devra choisir une des illustrations parmi les 10 et motiver son choix en fonction des critères retenus :

- L'exécution de l'illustration de la boîte,
- La mise en scène, la composition de la couverture, le lien entre la maquette, le graphisme et l'illustration,
- La cohérence entre l'illustration d'une part et d'autre part le contenu : les aspects ludiques, mécaniques et matériels du jeu.

La délibération du Jury aura lieu dans la semaine du 26 mai 2014 et sera rendue publique lors de la cérémonie officielle le 31 mai au Musée Français de Carte à Jouer. Un trophée sera remis au vainqueur par Monsieur le maire d'Issy-les-Moulinaux lors de cette cérémonie.

Les décisions du jury sont irrévocables et non susceptibles de contestation.

4- « Coup de Cœur » Public

Pour accompagner et sensibiliser le public à l'objet de ce prix, un coup de cœur du public sera également organisé.

Pendant la durée du *Festival du Jeu d'Issy*, les structures partenaires feront découvrir la liste des finalistes à leur public. Un système de vote sera proposé au public afin qu'il se prononce sur des critères identiques à ceux du Jury. Un trophée sera remis au vainqueur du « *coup de cœur* » par Monsieur le maire d'Issy-les-Moulinaux lors de la cérémonie officielle.

Le résultat du vote est irrévocable et non susceptible de contestation.

5 - Les finalistes et le gagnant

Les illustrations des jeux finalistes feront l'objet d'une exposition. Celle-ci sera proposée lors du *Festival du Jeu d'Issy* puis deviendra itinérante.

Les résultats concernant l'attribution du prix *Ludia 2014* et du « *coup de cœur* » du public seront annoncés lors du week-end de clôture du *Festival du Jeu d'Issy* le samedi 31 Mai à 18h30.